



HAL
open science

La parole comme acte

Bruno Ambroise

► **To cite this version:**

Bruno Ambroise. La parole comme acte. La généralisation de la qualification comme action chez Austin : comment considérer que la parole est un acte ?, Feb 2007, Grenoble, France. halshs-00338354

HAL Id: halshs-00338354

<https://shs.hal.science/halshs-00338354>

Submitted on 12 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***La généralisation de la qualification comme action chez Austin :
comment considérer que la parole est un acte ?****

Une critique de l'illusion descriptive

Université de Grenoble 2, le 13 février 2007

La qualification d'un événement comme action ne semble *a priori* pas concerner le domaine de la parole : l'action, comme telle, semble être quelque chose qui intervient dans le monde en ce sens qu'elle doit avoir des conséquences, ou encore des effets mesurables. Si je prends le train pour Grenoble, mon action entraîne un certain nombre d'effets qui lui sont liés et qu'on peut appréhender dans l'état du monde. Or le langage ne semble rien changer, du moins pas en tant que langage : certes, les vibrations sonores qui le portent peuvent modifier l'atmosphère ; de la même façon, les marques écrites qui en sont les vecteurs peuvent modifier l'état du papier sur lequel elles sont inscrites ; mais les effets considérés ne sont alors pas ceux du langage en tant que tel, mais plutôt ceux de ses médiateurs physiques. Le langage se caractérise plutôt par sa capacité cognitive à dire des choses, c'est-à-dire le fait qu'il a un « contenu », lequel semble relativement indifférent aux supports matériels qui le véhiculent. A ce titre, il ne semble pas que le langage puisse avoir des conséquences ou puissent engendrer des « effets » au sens commun du terme. Bien au contraire, l'analyse du langage en fait un ensemble de signes qui n'ont d'autre fonction que de renvoyer à autre chose – le sens, la signification ou ce qu'on appelle désormais une « proposition ». Cette dernière n'est pas seulement indifférente à la structure matérielle du langage, elle est également indifférente à la structure proprement linguistique, puisqu'elle peut être exprimée par des énoncés de forme différente : « le chat est sur le tapis » comme « The cat is on the mat » expriment tous les deux la proposition *que* le chat est sur le tapis, ou cette signification. On atteint là un fort degré d'évanescence de la réalité linguistique par rapport à la réalité matérielle où des changements peuvent s'opérer.

Or ce caractère évanescent du langage n'est généralement pas considéré s'arrêter à ce niveau. En effet, pour reprendre la belle formule de F. Récanati¹, la fonction du langage en tant qu'il est porteur de signification est généralement de rendre compte, « dans une sorte de transparence », d'un certain état du monde. Le langage est censé dire le monde, c'est-à-dire le rapporter comme une sorte de milieu translucide : dire le monde, cela semble supposer de s'effacer devant lui, de ne surtout pas s'inscrire en lui. On est donc bien loin de l'idée que le langage puisse jamais agir.

*. L'écriture de ce texte a bénéficié d'un soutien financier de la Région Picardie et de l'Union Européenne, dans le cadre d'un programme de recherche post-doctoral.

1. F. Récanati, *La transparence et l'énonciation*, Paris : Seuil, 1979.

La révolution opérée par Austin dans les années 1950² consista précisément à critiquer radicalement cette conception « représentationnaliste » du langage, qui y voyait une sorte de médium absolument neutre, porteur naturel de la connaissance, pour montrer qu'en réalité le langage ne disait quelque chose – et notamment à propos du monde – qu'à parvenir à réaliser de manière adéquate une certaine action. Contre la réduction du langage à la sémantique, Austin entendait réintroduire son rôle foncièrement pragmatique, afin de critiquer ce qu'il appelait « l'illusion descriptive », qui n'est qu'un autre nom du péché scolastique qu'affectionnent les philosophes quand ils oublient trop vite les conditions ordinaires de leurs discours théoriques. Austin entendait ainsi montrer que tout discours comportait de manière essentielle une dimension pragmatique, qui permet de requalifier tout énoncé (réussi) comme un acte de parole (ou de discours) accomplissant quelque chose : *dire c'est faire*. Ainsi, par exemple, dire que je promets, c'est généralement promettre ; de la même façon, dire qu'il fait beau dehors, c'est faire une affirmation.

Stratégiquement, c'est l'analyse de la promesse qui sert de pivot à la critique Austinienne, car elle permet de montrer trois choses : 1) l'impossibilité de la réduction sémantique ; 2) l'impossibilité de la réduction mentaliste ; 3) le rôle déterminant de la reconnaissance dans la réussite de l'énonciation et, par conséquent, la détermination sociale différentielle de sa réussite. 1) Une promesse ne se réduit pas, comme le veut l'analyse classique, au fait de dire que l'on promet. Si tel était le cas, d'une part, rien ne distinguerait la promesse de la simple déclaration d'intention ; d'autre part, jamais je n'échouerais à promettre dès lors que j'emploierais le bon vocabulaire. 2) Si la promesse consistait en une sorte d'engagement mental, elle n'engagerait à rien, car je pourrais toujours me dédire. 3) Si l'énonciation de la promesse était autonome, je ne m'engagerais vis-à-vis de personne, ni me m'engagerais à rien – par conséquent je ne promettrais pas.

Austin en conclut que l'énonciation de la promesse, dans la pratique quotidienne du langage, est nécessairement un acte – un acte fait *en parlant* mais ne se réduisant pas à la parole – qui excède donc ce qui est dit et ce qui est pensé, advenant de par la reconnaissance socialement déterminée qu'on lui octroie ; et qui se manifeste dans les conséquences normatives (c'est-à-dire les droits et les obligations) qui s'ensuivent de sa réalisation. Il observe donc bien un changement dans l'état du monde suite à l'énonciation réussie de la promesse (après l'énonciation de la promesse, j'ai une promesse à tenir, que je n'avais pas avant et on peut me juger en fonction de cette contrainte normative nouvelle) – ce qui lui permet de qualifier cet énonciation, d'acte – au sens propre (il y a bien modification

2. J.L. Austin, *How to Do Things with Words*, edited by J.O. Urmson and M. Sbisà, Oxford : Oxford University Press, 2nd édition : 1976 ; trad. fr. de G. Lane, *Quand dire c'est faire*, Paris : Editions du Seuil, 1970 ; réédité avec une postface de F. Récanati dans la coll. « Points-essais », 1991.

de l'état du monde) – de parole. Austin en profite pour généraliser cette caractéristique à tous les énoncés et renverse complètement l'appréhension philosophique commune du langage en montrant que même les énoncés descriptifs forment des actes de parole.

Nous allons étudier ce mouvement de renversement (à la fois théorique et historique : Austin a contribué de manière décisive à renverser le positivisme logique) de perspective sur le langage en trois temps. Nous commencerons par étudier ce qui permet à Austin de qualifier la parole comme acte, avant de voir quelles sont les conditions sociales et contextuelles qui définissent la parole comme acte, afin de proposer finalement une esquisse d'une conception non-mythologique de l'efficacité pragmatique du langage, qui en fera la dérivation du pouvoir social des locuteurs.

1. Les ratés du langage : éléments pour une critique de la conception représentationnaliste du langage.

1.1. l' analyse véri-conditionnelle de la signification et la réduction à la fonction descriptive.

En règle générale, l'analyse du langage pose qu'il convient d'étudier les relations entre trois éléments : les sons ou/et les mots, les états d'esprit du locuteur et les états du monde. Déjà Aristote écrivaient :

Les sons émis par la voix sont les symboles des états de l'âme, et les mots écrits les symboles des mots émis par la voix. Et de même que l'écriture n'est pas la même chez tous les hommes, les mots parlés ne sont pas non plus les mêmes, bien que les états de l'âme dont ces expressions sont les signes immédiats soient identiques chez tous, comme sont identiques aussi les choses dont ces états sont les images. (Aristote, *De l'interprétation*, 1, 16a 3-10)

Le langage est ainsi censé être le porteur d'une pensée, qui est elle-même l'image de l'état du monde. On pense ainsi une sorte de correspondance entre le monde et des représentations de deux statuts différents (mentale et linguistique), dont le caractère représentatif garantit précisément le caractère signifiant. Si l'on prend l'état du monde où le ciel est bleu, la pensée que le ciel est bleu a le contenu qu'elle a (porte sur l'état du monde) parce qu'elle correspond, d'une manière « formelle » ou idéale, à l'état réel du monde ; et l'énoncé « le ciel est bleu » (ou son équivalent grec) a la signification qu'il a (*i.e.* dit que le ciel est bleu) parce qu'il est en correspondance avec la pensée et, par son moyen, avec le monde. Le langage parle donc du monde parce qu'il le représente.

Depuis Frege et la naissance de la logique moderne, qui se sont construits en opposition à l'idée que le langage était une expression de la pensée, on garde quand même l'idée que le langage se définit par rapport au monde auquel il renvoie (on dit qu'il y réfère). On définit également le langage par la signification objective qu'il

porte – ce qu'on appelle la « proposition » exprimée par une phrase – et cette signification est elle-même définie en termes de conditions de vérité, qui viennent fixer les états du monde dans lesquels les mots employés gagnent une référence. Prenons ainsi la phrase « le chat est sur le tapis ». Ce que celle-ci veut dire peut également s'exprimer par la phrase « The cat is on the mat ». On considère alors que ces deux phrases expriment une même « proposition » : la proposition *que* le chat est sur le tapis, qui équivaut à la signification partagée, objective, des deux phrases différentes. Or on peut maintenant considérer que cette proposition s'analyse en termes de conditions de vérité qui permettent de déterminer quand elle est vraie : elle est vraie ssi le chat est sur le tapis. On définit donc la signification d'une phrase en termes de représentation de l'état du monde qui la rend vraie. Mais dire qu'une phrase signifie parce qu'elle représente un état du monde, c'est rester dans une conception étroitement correspondantiste de la signification. En témoigne ce passage du « premier » Wittgenstein, expliquant la capacité sémantique du langage.

2.12 L'image est un modèle de la réalité.

2.13 Aux objets correspondent, dans l'image, les éléments de celle-ci [...]

2.15 Que les éléments de l'image soient entre eux dans un rapport déterminé présente ceci : que les choses sont entre elles dans ce rapport.

Cette interdépendance des éléments de l'image, nommons-là sa structure, et la possibilité de cette interdépendance sa forme de représentation.

2.151 La forme de représentation est la possibilité que les choses soient entre elles dans le même rapport que les éléments de l'image.

2.1511 L'image est ainsi attachée à la réalité ; elle va jusqu'à atteindre la réalité [...]

2.1514 La relation représentative consiste dans les correspondances des éléments de l'image et des choses. (Wittgenstein, *Tractatus Logico-Philosophicus*)

Dans ce modèle, c'est parce que le langage est une image (formelle) de la réalité (d'un état possible du réel) qu'il peut en parler – et il en parle correctement lorsqu'il lui correspond. Si l'on prend l'énoncé « Le chat est sur le tapis », c'est parce que cet énoncé représente par sa forme logique le fait d'un chat sur un tapis qu'il parle d'un chat sur un tapis (relation d'isomorphisme) – et cet énoncé est vrai lorsqu'on trouve dans le monde un fait correspondant, c'est-à-dire lorsqu'un chat est sur le tapis. De telle sorte que la capacité sémantique du langage est rapporté à son caractère représentationnel et sa correction ramenée à une adéquation correspondantiste entre les mots et les états de chose composant le monde. Ce faisant, on comprend bien que le langage a pour seul rôle de dire le monde sous le mode du rapport de fait neutre et qu'il a presque pour mission de s'effacer devant ce qu'il représente.

Dans un tel cadre de pensée, la seule infirmité dont puisse souffrir le langage est alors une infirmité dans la capacité représentative : soit le langage représente mal le monde, et alors il le dit mal : il ne dit pas ce qui, ou dit ce qui n'est pas (il est

vrai ou faux) ; soit le langage ne représente pas du tout le monde et ne peut pas dire quoi que ce soit – puisqu'il n'est alors pas évaluable en terme de vérité ou de fausseté (on ne peut pas définir ses conditions de vérité). Tel va par exemple être le cas, dans le positivisme logique, des propositions éthiques ou esthétiques, qui ne peuvent pas décrire un état du monde. Rapportant ainsi tout échec du langage à un problème dans la correspondance entre les énoncés et le monde, une telle conception propose une vision totalement sémantique du langage, qui ne lui permet pas de faire quoi que ce soit : il n'est susceptible que de vérité ou d'erreur. Le langage n'existe qu'à travers sa fonction cognitive et son dysfonctionnement n'altère en rien l'état du monde.

1.2. Découverte de la dimension pragmatique : les échecs.

Austin va précisément contester cette réduction du langage à sa fonction cognitive (une partie de ce qu'il appelle « l'illusion descriptive ») en montrant que le langage n'est pas seulement susceptible d'erreur, mais également d'échecs, de ratés. Car le raté ne peut affecter qu'une action, en tant que celle-ci est une réalisation accomplie en vue d'une fin (en tant qu'elle a une dimension téléologique). Agir, pour le dire rapidement, c'est toujours accomplir quelque chose en fonction d'une certaine normativité déterminant le terme de l'action : ce qui doit être accompli. Si ce terme n'est pas atteint, l'action rate. Dès lors, si Austin montre que le langage est susceptible d'échec, il en fait par là même une action au sens propre du terme – et conteste cette transparence dont voulaient le doter tous les théoriciens représentationnalistes.

Dans cet objectif, Austin va utiliser plusieurs exemples d'énoncés qui, formellement, ressemblent à des affirmations disant l'état du monde, mais qui ne le font pas. Prenez les énoncés suivants :

(E.a) « Oui, je le veux (c'est-à-dire je prends cette femme pour épouse légitime) » – ce « oui » étant prononcé au cours de la cérémonie de mariage.

(E.b) « Je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth* » – comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque.

(E.c) « Je donne et lègue ma montre à mon frère » – comme on peut lire dans un testament.

(E.d) « Je vous parie six pence qu'il pleuvra demain » (*HTD*, pp. 5-6/40-41 – trad. modifiée)

Tous ces énoncés ont la forme grammaticale d'affirmation. Or pourtant, l'échec qui les marque en propre n'est pas un échec représentationnel : si je ne parviens pas à baptiser ce bateau le *Queen Elizabeth*, ce n'est pas parce que j'utilise les mauvais mots pour parler du bateau (ce bateau n'a précisément pas encore de nom), mais parce que, par exemple, je ne suis pas la personne appropriée. Et ce faisant, ce n'est pas que je ne parviens pas à décrire l'état du monde (ce que je dis n'est pas faux) – bien plutôt, je ne parviens pas modifier l'état du monde, je ne

parviens pas à faire en sorte que ce bateau s'appelle (désormais) le *Queen Elizabeth*.

Prenons le cas de la promesse. Supposons que j'utilise l'énoncé « Je promets de faire la vaisselle ». L'analyse représentationnaliste veut que cet énoncé décrive un état de chose et dise finalement (exprime la proposition) *que* je promets de faire la vaisselle. Mais supposons que la vaisselle soit déjà faite ! Alors je ne peux pas promettre de faire la vaisselle. Par conséquent, mon énoncé échoue – et non pas parce qu'il n'est pas formé des bons mots, ni même parce qu'il ne décrirait pas correctement l'état du monde. On peut même admettre (temporairement) que l'énoncé décrive correctement un état du monde – ce n'est pas cela qui garantit ou empêche sa réussite. C'est donc bien que l'énoncé fonctionne autrement que sur le modèle représentatif ; il a des conditions de réussite autres que des conditions de vérité qui déterminent sa réussite. Ces conditions sont des conditions pragmatiques en ce sens qu'il doit accomplir une fin déterminées par ces conditions ; ici, la promesse. On peut donc qualifier l'énoncé comme action en ce sens que sa réussite correspondra à la réalisation d'une action – qui est bien, on le verra, une modification spécifique du monde. (Pour l'instant nous n'avons vu que le versant négatif de l'action : le fait qu'un énoncé rate dans son accomplissement lorsqu'il n'est pas mené à *son terme*.)

Austin ne s'arrête pas là et généralise cette propriété pragmatique des conditions de réussite des énoncés. Car si les énoncés de promesse ou de baptême ont pour action respective de promettre et de baptiser, les énoncés affirmatifs vont avoir pour fonction d'affirmer. L'exemple précédent de la promesse montre en effet que ce n'est finalement pas le caractère représentationnel d'un énoncé qui détermine l'action qu'il effectue (ce n'est pas parce que je dis que je promets que je promets). C'est ce qu'on peut appeler la sous-détermination sémantique de la pragmatique, puisque les conditions pragmatiques de réalisation excèdent les conditions sémantico-représentationnelles de signification. Il en va de même avec les affirmations : ce n'est pas parce que l'énoncé parle d'un chat sur un tapis qu'il affirme qu'un chat est sur un tapis³ – telle n'est pas nécessairement sa fonction propre, et l'on pourrait très bien imaginer qu'il s'agisse d'un vœu. Ce n'est donc que si les conditions pragmatiques de réalisation d'un énoncé lui donne pour objectif d'affirmer quelque chose – de parler du monde sur le mode neutre relevé par la conception représentationnaliste – que cet énoncé affirmera quelque chose – et qu'il pourra éventuellement être évalué en terme de fausseté ou de vérité. Dire quelque chose à propos du monde sur le mode de l'affirmation relève donc d'une activité qui a ses propres conditions (par exemple, être en mesure de parler correctement de la chose considérée : si je suis sur la lune, je ne peux probablement

3. Cela avait déjà été noté par Frege qui avait introduit le signe d'assertion dans sa notation logique pour caractériser pragmatiquement l'affirmation de quelque chose. Voir sur ce point D. Vernant, *Du discours à l'action*, chap. IV, PUF, 1997.

pas dire ce que fait mon voisin⁴). On dira alors que l'énoncé a une dimension performative (de l'anglais « to perform »)

On voit alors qu'Austin renverse complètement la conception représentationnaliste du langage en montrant que celle-ci a des conditions qu'elle refoule et qui sont des conditions de tout langage – des conditions qui font précisément de tout langage réussi un acte (un acte de parole), un acte dont le résultat pourra (seulement) parfois être qualifié de vrai ou de faux.

1.3. Les trois aspects actifs de l'activité discursive et son caractère normatif.

Non content d'avoir montré que l'affirmation est un acte de parole qui a des conditions pragmatiques, Austin va expliciter le caractère d'acte de la parole et déterminer au moins trois façons pour la parole de faire des choses – trois façons qui correspondent à trois perspectives prises sur un énoncé (les actes ne sont pas nécessairement distincts). Il distingue ainsi trois actes accomplis par tout énoncé réussi : i) un acte *locutionnaire* ; ii) un acte *illocutionnaire* ; iii) un acte *perlocutionnaire*.

i) L'acte locutionnaire est celui qui est accompli lorsqu'un énoncé réussit à dire quelque chose – c'est-à-dire à avoir un sens et une référence. Austin reprend donc les caractéristiques frégéenne de la signification, mais il en fait des composantes actionnelles. C'est à première vue étonnant – mais cela se comprend dès lors qu'on se souvient que la conception austinienne de la signification est elle-même pragmatique et contextuelle. Je passe rapidement, mais sachez que dans « The Meaning of a Word »⁵, Austin montre, un peu à la manière du « second » Wittgenstein, qu'un énoncé ne gagne un sens déterminé qu'à être inscrit dans une activité donnée, orientée par certains objectifs. Abstraitement, un énoncé n'a qu'une signification générale, relativement indéterminée et c'est son utilisation contextuelle, selon certaines conventions, qui le dote d'un sens précis en lui donnant une référence précise – une « référence historique ». Autrement dit, un énoncé donné ne parle du monde qu'à être utilisé d'une certaine façon pour en parler selon certains objectifs⁶. Pour résumer, on peut dire que l'acte locutionnaire est celui qui donne un contenu à un énoncé – mais que ce contenu se gagne par un usage situé de l'énoncé dans un contexte donné et relativement à certains objectifs. On comprend alors que l'acte locutionnaire est un acte en ce sens qu'il vise à dire quelque chose de précis – on comprend également qu'il ne peut pas totalement être

4. Voir cette remarque d'Austin : « D'une manière générale, nous pouvons affirmer ceci : dans les affirmations (et, par exemple, les descriptions) *et aussi* dans les avertissements, etc. – à supposer que vous ayez averti, de fait, et à bon droit ; ayez affirmé, de fait ; ou, de fait, conseillé –, la question peut surgir de savoir si vous aviez *raison* d'affirmer, d'avertir ou de conseiller ; non pas dans le sens de savoir si cela était opportun ou avantageux, mais au sens de savoir si c'était bien ce qu'il convenait de dire – étant donné les faits et votre connaissance des faits, ainsi que les fins selon lesquelles vous parliez. » (*HTD*, p. 145/148)

5. J.L. Austin, « The Meaning of A Word », in *Philosophical Papers*, Oxford : Oxford University Press, 1962.

6. Voir également C. Travis, « Pragmatics », in Hale & Wright, *A Companion To The Philosophy Of Language*, Oxford : Blackwell, 1997, pp. 87-107.

distingué, en tant qu'il résulte d'une pratique spécifique, du deuxième type d'acte fait par un énoncé :

ii) L'acte illocutionnaire est l'acte qui correspond à la dimension performative de l'énoncé : c'est l'acte qui est fait en disant quelque chose au moyen de l'acte locutionnaire et qui ne correspond plus à une réalisation sémantique. Il ne s'agit plus par son moyen de dire quelque chose, mais bien d'accomplir quelque chose dans le monde pour le modifier – d'une façon qui reste à spécifier.

[...] nous nous interrogeons sur le point de savoir si tels mots (telle locution) *ont valeur* de question, ou *s'il faut les prendre* comme une opinion, etc.

C'est l'acte effectué en ce deuxième et nouveau sens que j'ai appelé : acte « illocutionnaire » : il s'agit d'un acte effectué *en* disant quelque chose, par opposition à l'acte *de* dire quelque chose. Je nomme l'acte réalisé une illocution et me référerai à la doctrine des différents types de fonctions du langage en question ici comme la doctrine des « valeurs/forces illocutionnaires ». (HTD, pp. 99-100/113 – trad. modifiée)

L'acte illocutionnaire est identifié de par la fonction qu'il sert à accomplir : un ordre ou une promesse, une affirmation ou un baptême, etc. Il reprend donc à sa charge la dimension performative de la parole découverte auparavant. Il est fait en disant quelque chose, même s'il excède largement ce qui est dit (l'acte locutionnaire), en ce sens qu'il produit des effets spécifiques :

[...] cet acte illocutionnaire [...] est lié en divers sens à la production d'effets :

1) Un acte illocutionnaire n'aura pas été effectué avec bonheur, ou avec succès, si un certain effet n'aura pas été produit. Cela ne signifie pas pour autant que l'acte illocutionnaire soit lui-même la production d'un certain effet. Simplement on ne peut pas dire que j'ai averti un auditoire s'il n'a pas entendu ce que j'ai dit ou ne l'a pas pris en un certain sens. Un effet doit être produit sur l'auditoire pour qu'un acte illocutionnaire puisse être exécuté. [...] L'effet consiste généralement à provoquer la compréhension de la signification et de la valeur de la locution. [...]

2) Il ne faut pas confondre la façon dont l'acte illocutionnaire « prend effet » avec la production de conséquences, au sens d'entraîner de façon « normale » tel ou tel état de choses, c'est-à-dire au sens d'un changement dans le cours habituel des événements. Ainsi, « Je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth* » a pour effet de nommer ou de baptiser ce bateau [...]

3) Nous avons dit que nombre d'actes illocutionnaires appellent par convention une « réponse » ou une suite [...] (HTD, pp. 116-117/124-125 – trad. modifiée)

L'acte illocutionnaire est donc précisément un acte en ce qu'il est dans une relation « interne » avec l'effet qu'il produit – effet qu'il obtient par la reconnaissance de son statut (nous y reviendrons). L'acte illocutionnaire n'est l'acte qu'il est que s'il obtient un effet *spécifique*. Par exemple, l'acte de promettre n'est une promesse que s'il est pris comme une promesse et si, entre autres choses, il crée, ce faisant, un engagement à tenir ce qui est promis. Par contre, un acte d'affirmation n'est une affirmation que s'il est pris comme une affirmation et si, entre autres choses, il m'oblige à dire ce qui est. Ce qu'on peut noter ici, c'est que l'action est identifiée par cette relation interne, c'est-à-dire par une nécessité d'entraîner un

certain nombre de choses – donc en définitive, par une normativité propre (qui, pour l'annoncer immédiatement, tient au caractère conventionnel de ce type d'actes)⁷. Or c'est précisément cette normativité propre de l'acte illocutionnaire, qui explicite la structure téléologique propre de l'action illocutionnaire, et qui le distingue du troisième type d'acte.

iii) Il s'agit de :

l'acte perlocutionnaire, qui est *l'obtention* de certains *effets* par le fait de dire quelque chose.
(HTD, p. 120/129 – trad. modifiée)

En identifiant un acte perlocutionnaire, Austin ne fait jamais qu'intégrer dans sa terminologie les effets rhétoriques du langage, découverts par les Anciens et relégués aux oubliettes par une bonne partie de la philosophie. L'acte perlocutionnaire est en effet l'acte réalisé au moyen de l'usage du langage – mais l'acte qui lui est consécutif, sans le suivre nécessairement. Ainsi, en disant que je promets de faire la vaisselle, je peux soulager ma compagne. J'effectue alors (a) l'acte locutionnaire de dire quelque chose, disant cela j'accomplis (b) l'acte illocutionnaire de faire une promesse, et suite à ces deux actes, j'accomplis (c) l'acte de rassurer mon épouse. Il s'agit bien d'un acte en ce sens qu'il entraîne une conséquence sur autrui. Et il s'agit bien d'un acte fait par le langage.

Toutefois, cet acte n'est pas dans une relation interne avec son effet, mais dans une simple relation externe ou de contingence : le fait que je rassure mon amie en promettant de faire la vaisselle ne s'ensuit pas *nécessairement*. En disant la même chose, je pourrais très bien l'effrayer, la faire rire, l'amener à douter de mon état mental, etc. Car les conséquences obtenues dépendent non pas d'une normativité interne à l'acte, mais de circonstances extérieures – en l'occurrence, de la psychologie de ma compagne, de nos rapports, de notre histoire, etc. Autrement dit, l'acte perlocutionnaire n'identifie qu'un usage du langage qui dépend des capacités propres de chacun et que l'on ne peut par conséquent pas, selon Austin, formaliser.

C'est pourquoi Austin va s'intéresser essentiellement à l'acte illocutionnaire (dont la découverte est inédite⁸), dont le caractère formalisable repose précisément sur la normativité qui le règle, c'est-à-dire en fait sur sa conventionnalité.

2. Les conditions de réussite des actes de parole : définition sociale et contextuelle versus définition mentaliste.

7. Une normativité propre qui repose sur un agent : le locuteur. C'est lui qui doit mener l'acte à son terme, en réunissant les conditions pour le faire. C'est donc sur lui que repose la responsabilité de la réussite ou de l'échec de l'acte. Mais on voit que le caractère agentif de l'acte dérive de la normativité qui le marque, et n'en est nullement le fondement. On peut probablement imaginer qu'un robot soit responsable d'un acte de parole si on définissait un acte de parole propre aux robots.

8. Ou presque : certains penseurs médiévaux avaient repéré des aspects illocutionnaires ou performatifs ; et A. Reinach avait découvert l'action illocutionnaire propre des actes juridiques. Voir I. Rosier-Catach, *La parole efficace*, Paris : Editions du Seuil, 2004, et A. Reinach, *Les fondements a priori du droit civil*, trad. fr. R. de Calan, Paris : Vrin, 2004.

2.1. Les conventions définitionnelles (et contextuelles).

L'acte linguistique illocutionnaire est un acte accompli par le langage de manière conventionnelle. C'est par convention qu'un énoncé du type « Je te promets de ... » sert à faire une promesse – car c'est la convention qui détermine que je dois faire une promesse en disant cela (dans certaines circonstances). Austin spécifie ainsi l'action performative – et donc en fait l'action illocutionnaire :

(A.1) Il doit exister une procédure conventionnelle, reconnue et acceptée, qui a un certain effet conventionnel, et qui doit comprendre l'énonciation de certains mots par certaines personnes dans certaines circonstances.

(A.2) il faut que, dans chaque cas, les personnes et les circonstances particulières soient celles qui conviennent pour qu'on puisse invoquer la procédure en question.

(B.1) la procédure doit être exécutée par tous les participants, à la fois correctement et

(B.2) intégralement.

(F.1) lorsque la procédure – comme il arrive souvent – suppose chez ceux qui recourent à elle certaines pensées ou certains sentiments, lorsqu'elle doit provoquer par la suite un certain comportement de la part de l'un ou de l'autre des participants, il faut que la personne qui prend part à la procédure (et par là l'invoque) ait, en fait, ces pensées ou sentiments, et que les participants aient l'intention d'adopter le comportement impliqué. De plus,

(F.2) ils doivent se comporter ainsi, en fait, par la suite. (HTD, p. 15/49)

Parmi ces 6 conditions, toutes n'ont pas le même statut et l'on peut considérer que les deux premières sont des conditions essentielles en ce sens que si elles ne sont pas respectées, il n'y a pas d'acte illocutionnaire du tout ; alors que le non-respect des règles *Beta* et *Gamma* n'engendre que deux types de ratés différents de l'acte : le premier quand à sa clôture (l'acte n'est pas réalisé *complètement*) ; le deuxième quant à la sincérité (l'acte n'est pas accompli de manière *approprié* – en un sens d'*approprié* qui a à voir avec l'ethos des agents⁹). Nous nous concentrerons sur les deux premières.

Ces conditions posent qu'un acte illocutionnaire ne peut trouver à s'accomplir que si une communauté donnée considère que l'accomplissement d'une certaine énonciation vaut comme la réalisation d'un certain effet. Cela explique la sous-détermination sémantique de la pragmatique : ce n'est pas le contenu de l'énoncé qui détermine ce qu'il fait, mais bien plutôt une volonté commune de la part des hommes de considérer qu'un énoncé de telle forme vaut, par exemple, comme promesse¹⁰. Cela équivaut, pour reprendre les termes de Searle, à une définition *constitutive* de l'acte de parole, qui s'écrit sous cette forme : X vaut comme Y dans un contexte C¹¹. Elle rend compte ou explique une véritable *transformation* de X en Y, et donc la *création* de Y, son advenue au sein de la réalité

9. Il s'agit donc d'une sincérité définie de manière non mentaliste.

10. D'où le phénomène de la délocution, analysé par Benveniste et Ducrot, et selon lequel un énoncé gagne son sens par dérivation de sa fonction illocutionnaire. C'est le cas typique de « Bravo ».

11. Voir J. Searle, *Speech Acts : An Essay in the Philosophy of Language*, Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 1969 ; trad. fr. de H. Pauchard, *Les actes de langage*, Paris : Hermann, 1972. Il s'agit de la règle 5 de définition de l'acte de parole.

mondaine.

Or cette transformation de X en Y, cette réalisation de Y au moyen de la procédure utilisée ne s'accomplit que si chacun s'accorde pour *reconnaître* que Y a été accompli. En effet, l'efficacité qui est ici en jeu est une efficacité sociale, c'est-à-dire symbolique, qui fait que l'on tient l'énonciation de X pour la réalisation de Y. Mais X ne vaut comme Y que parce que l'ensemble des membres de la communauté (linguistique) considèrent que X vaut comme Y. C'est simplement parce que tout le monde est d'accord pour considérer que l'énonciation de « Je t'ordonne de laver mes chaussettes » dans un contexte particulier vaut comme un ordre, que cet énoncé agit comme un ordre – notamment parce que l'interlocuteur le prend comme un ordre, étant donnée la procédure de définition de l'ordre, laquelle il reconnaît.

Cela souligne immédiatement l'importance du contexte dans la définition de l'acte illocutionnaire (règle A2) : comme le note Austin, c'est seulement dans un contexte particulier que le fait de dire que je promets de faire la vaisselle peut valoir comme promesse – si par exemple, la vaisselle n'est pas faite, si je peux tenir cette promesse, si la personne à qui je promets à des raisons de me prendre au sérieux, etc. Tout un ensemble de conditions annexes et non-énumérables par principe vient déterminer la réussite ou non de l'emploi d'une procédure définie dans un moment donné. Comme le remarque J. Benoit :

Austin n'a jamais dit que les conventions dont il parle consistent à associer tels mots à tel acte. Ce serait là probablement pour lui la négation même de l'illocutionnaire – on reviendrait là à une forme de descriptivisme rampant, comme s'il y avait une convention purement linguistique qui, dans le discours considéré comme isolable (du monde et de la pratique dans laquelle il est pris, en tant qu'acte), indiquait le type de l'acte. On remarquera que, dans le texte d'Austin, la convention ne semble pas porter sur les mots, mais sur une conjonction : les mots utilisés dans certaines circonstances. C'est à tout cela (et peut-être à d'autres choses) qu'a trait la convention. (J. Benoit, « ... Et actes de langage : d'un débat entre Austin et Strawson », *art. inédit*, p. 15)

Il ne s'agit donc pas seulement de faire appel à une procédure formelle pour réussir à accomplir un acte illocutionnaire, il faut encore que l'appel à cette procédure soit approprié, c'est-à-dire qu'il convienne aux circonstances dans lesquelles cet appel est fait (peut-on donner un ordre à un colonel quand on est simple soldat ? Tout dépend). Ces circonstances ne sont pas déterminables à l'avance et ne peuvent donc pas toutes figurer en tant que telles dans la définition de l'acte, mais figurent en elles un certain nombre minimal d'entre elles qui permettent à la définition d'être définitionnelle, au moins par défaut, et donc d'être normative¹². Les circonstances ne viennent donc que déterminer un peu plus la

12. Il y a en fait une dialectique complexe entre la procédure formellement définie et les circonstances toujours changeantes dans lesquelles elle s'inscrit et qui offrent toujours une marge au jugement pour déterminer ce qui est fait et ce qu'il convient de faire. Il faut souligner que cela n'entame en rien le caractère normatif de la procédure – cela entame tout plus la nécessité métaphysique qu'on pourrait vouloir lui attribuer. Bien sûr, il ne dépend que du jugement des hommes qu'il faille faire telle

procédure définitionnelle, sans en réduire la portée normative, mais cela n'empêche pas l'acte de parole d'être bel et bien une sorte de rituel social, qui doit se faire en suivant une sorte de modèle. D'où également le fait que l'acte de parole soit déjà au moins un accomplissement dans l'ordre social¹³.

2.2. La satisfaction pragmatique des énoncés (linéaments d'une critique du mentalisme).

Si l'efficacité propre des actes illocutionnaires est normative en ce sens qu'ils visent à accomplir un acte bien spécifique, elle est également normative en un autre sens : elle entraîne des effets spécifiques, des devoirs et des obligations, qui résultent du fait qu'un acte de parole est réalisé par un agent qui s'engage à travers cet acte. L'action de la parole consiste ainsi à opérer une transformation du monde en ce sens précis qu'à la suite de l'action, une nouvelle normativité s'inscrit dans le monde. Si par exemple, je réussis à faire une promesse, alors je dois tenir ma promesse – je ne dois pas la rompre, etc. De la même façon, si je dis que l'eau du lac est bleue, je dois alors pouvoir justifier mon assertion, apporter des preuves de ce que je dis, etc. Le caractère normatif est alors propre à chaque type d'énoncé : la promesse engage à une chose, alors que l'affirmation engage à autre chose – mais une caractéristique générale est la dimension engageante de chaque énoncé réussi.

C'est précisément là que se joue la teneur des conditions *Gamma* énoncées par Austin. Lorsque j'accomplis un acte de parole donné, je m'engage par là à agir en conséquence de cet acte, c'est-à-dire à prendre en charge ce à quoi il m'engage. On assiste là à une définition comportementale (mais pas vraiment béhavioriste) de l'engagement, ou de la sincérité, qui sera toujours évaluée rétrospectivement à l'acte de parole accompli : c'est parce que j'ai accompli l'acte de parole consistant à promettre qu'on jugera ce que je fais ensuite de manière à pouvoir déterminer si ma promesse était sincère. De la même manière, c'est parce que j'ai produit un acte de parole consistant à affirmer quelque chose, qu'on pourra juger ultérieurement si je croyais ce que je disais, que je l'énonçais en toute sincérité. La dimension engageante se situe donc à même l'acte de parole, notamment parce qu'une des conditions de l'acte de parole est qu'il soit porté par un agent : le locuteur. Le locuteur, étant donnée la procédure de réalisation de l'acte de parole, devient responsable des effets produits – mais également responsable du comportement qu'il adopte conséquemment à l'acte produit. On retrouve donc la condition d'agentivité propre aux actions dans le cas des actes de parole, mais on comprend qu'elle provient paradoxalement du caractère conventionnel de la définition de l'acte de parole, qui enjoint au locuteur d'endosser la responsabilité de ce qu'il fait.

On trouve là les linéaments de la critique austinienne de « l'intériorité », c'est-

ou telle chose pour promettre dans telles circonstances précises. Cela n'empêche pas qu'il *faut* le faire.

13. Y compris dans le cas des affirmations.

à-dire de l'idée que l'engagement dans la parole ne se tient pas dans la parole elle-même, mais plutôt dans un état ou un acte mental engageant, accompagnant l'énonciation. Mais comme le dit Austin :

Personne ne niera, je pense, que ces mots [« Je promets »] doivent être prononcés « sérieusement », et de façon à être pris « au sérieux ». Cette remarque, quoique vague, est assez vraie en général ; il s'agit d'ailleurs là d'un solide lieu commun dans les discussions sur la portée d'une énonciation, quelle qu'elle soit. Je ne dois pas être en train de plaisanter, par exemple, ou d'écrire un poème. Mais il nous arrive souvent d'avoir l'impression que le sérieux des mots leur vient de ce qu'ils ont été prononcés seulement comme le signe extérieur et visible d'un acte intérieur et spirituel – signe commode dont le rôle serait de conserver les traces de l'acte ou d'en informer les autres. Dès lors, le pas est vite franchi qui mène à croire ou à supposer, sans s'en rendre compte, que dans bien des cas, l'énoncé extérieure est la description, *vraie ou fausse*, d'un événement intérieur. On trouvera l'expression classique de cette idée dans *Hippolyte* (v. 612), où Hippolyte dit [...] « Ma langue prêta serment mais pas mon cœur » (ou mon esprit ou quelque autre artiste dans les coulisses). C'est ainsi que « Je promets de » m'oblige : en enregistrant mon acceptation spirituelle de chaînes non moins spirituelles.

Il est réconfortant de remarquer, dans ce dernier exemple, comment l'excès de profondeur – ou plutôt de solennité – pave tout de suite la voie vers l'immoralité. Car celui qui dit « Promettre ne consiste pas simplement à prononcer des mots : c'est un acte intérieur et spirituel ! » sera sans doute considéré comme un moraliste dont le sérieux contraste avec l'esprit superficiel d'une génération de théoriciens : nous le voyons ainsi comme il se voit lui-même, mesurant les profondeurs infinies de l'espace éthique, avec toute la distinction d'un spécialiste du *sui generis*. Pourtant, il fournit à Hippolyte une échappatoire, au bigame une excuse pour son « Oui, j'accepte de prendre cette femme pour épouse » [...] La précision et la moralité sont toutes deux du côté de celui qui dit tout simplement que *notre parole, c'est notre engagement*. (HTD, pp. 9-10/43-44 – trad. modifiée)

Ce passage profondément ironique entend bien défendre l'idée que seule l'énonciation de la promesse est responsable de l'engagement qui s'ensuit, et s'attaque à l'idée voulant qu'une doublure mentale soit responsable de cet engagement. Outre la remarque acide selon laquelle une telle solution empêche en réalité toute sorte d'engagement moral, il convient de comprendre que cette solution empêche en réalité tout engagement en général, ou fait perdre son objectivité à l'engagement ordinaire de la promesse, car autrui ne peut précisément pas prendre la promesse comme engagement si celui-ci dérive d'un supposé état mental engageant, mais inaccessible par définition. C'est pourquoi c'est bien plutôt dans le langage même que réside la dimension engageante – en tant précisément que le langage est formé d'actes exigeant une reconnaissance¹⁴.

Nous allons y revenir, mais notons qu'on assiste alors, comme une conséquence de l'introduction de cette dimension engageante, à une modification complète des modalités de satisfaction des énoncés – non plus nécessairement

14. On trouve déjà ce raisonnement chez A. Reinach, *op. cit.* qui montre que c'est précisément le caractère social ou interactionnel de l'acte de parole qui détermine les engagements qu'on prend par son moyen. L'engagement est le propre de l'acte – mais en tant qu'il met en cause une norme relevant de l'interaction. En ce sens, Austin n'est précisément pas « monologique », comme l'accuse parfois Denis Vernant, si Searle l'est bel et bien.

conçue en termes de correspondance : la correspondance elle-même pourra prendre différentes formes selon les modalités pragmatiques de satisfaction, et la correspondance représentationnelle ne sera elle-même qu'un cas localisé et contextuellement déterminé de la satisfaction d'un certain type d'acte de parole : les descriptifs, qui ont pour fonction de dire le monde : la vérité n'est plus la condition de signification des énoncés, mais seulement le résultat d'un jugement de l'acte ayant un contenu précis par rapport au monde, tel qu'il est contextuellement appréhendé (et le jugement contextuellement motivé). Mais avant que de juger de la vérité du seul contenu d'un acte de parole affirmatif ou descriptif, il faudra avant tout juger de sa « pertinence » au sens global du terme, c'est-à-dire de son caractère justifié, approprié, etc. - toute chose qui conditionneront, avant même que son évaluation en terme de vérité soit possible, sa possible admission dans le champs des énoncés sérieux.

Cela est plus visible encore avec le cas de la promesse, ou de l'ordre, naturellement, donc on ne jugera naturellement pas le caractère approprié en fonction de leur correspondance stricte au monde, mais en fonction, là encore de leur pertinence, c'est-à-dire, pour le dire grossièrement, de leur accord pragmatique avec le monde – lequel accord dépendra à la fois des conditions de réalisation des actes de parole et du contexte de réalisation (notamment des objectifs visés en faisant l'acte de parole).

Une dernière conséquence de la qualification de la parole comme acte, c'est finalement de réaffirmer qu'on parle en fonction d'un but, d'une motivation – c'est donc réinscrire la parole dans sa dimension située, intéressée, motivée – qui seule permettra de juger si l'action répond bien aux objectifs pragmatiques visés. Encore contre la sémantique représentationnaliste, qui analyse un énoncé gratuit – ne tenant pas compte des objectifs pragmatiques qu'il sert et qui lui permettent de dire quelque chose de déterminé. Ce qui est dit est toujours contextuels, parce que cela est relatif à ce qu'on fait dans un contexte. (on dit généralement que le but de l'action est sa raison d'être – mais ici on conçoit le but comme ce qui donne un sens à l'action sans résulter d'une projection intentionnelle : il s'agit plutôt de l'inscription de l'action dans un cadre pratique, défini par son objectif et sa normativité propre, ses règles.)

2.3. Le rôle déterminant de la reconnaissance : l'acte de parole comme interaction.

Nous voudrions maintenant souligner un point de la théorie des actes de parole qui a souvent été négligé par les héritiers d'Austin, mais qui est pourtant décisif dans la bonne compréhension du fonctionnement de l'acte de parole¹⁵. Car

15. Et dont la sociolinguistique ou la linguistique interactionnelle de l'école de C. Kerbrat-Orrechioni re-découvre aujourd'hui toute l'importance.

celui-ci est complètement déterminé par la reconnaissance nécessaire que doit obtenir l'acte de parole pour advenir comme acte. Austin fit ainsi cette remarque fondamentale :

1) Un acte illocutionnaire n'aura pas été effectué avec bonheur, ou avec succès, si un certain effet n'aura pas été produit. [...] L'effet consiste généralement à provoquer la compréhension de la signification et de la force de la locution. L'exécution d'un acte illocutionnaire inclut donc l'obtention de sa bonne compréhension (*securing uptake*). (HTD, p. 118/125 – trad. modifiée)

Autrement dit, un acte de parole demande, pour être réalisé, à être compris comme étant réalisé – ou, il demande à être reconnu, et il n'est réussi qu'à être reconnu, en ce sens que l'interlocuteur auquel l'acte de parole s'adresse doit reconnaître que l'invocation d'une certaine procédure faite par le locuteur est légitime dans le contexte où elle est faite. Une condition de réussite de tout acte de parole est alors la reconnaissance que lui accorde la personne vis-à-vis de laquelle il est réalisé. Pour faire comprendre le poids déterminant de la reconnaissance, il est utile de considérer l'exemple de la promesse. Il est en effet essentiel à un énoncé de promesse d'être compris ou reconnu comme promesse pour donner lieu à une promesse. Si je dis « Je promets de faire la vaisselle ce soir », mais que mon interlocutrice prend/comprend/reconnaît cet énoncé comme une affirmation, une plaisanterie, ou un vœu (toutes compréhensions qui ne sont pas exclues par la sémantique de l'énoncé – on va y revenir), alors mon énoncé n'est pas pris comme une promesse, même s'il avait toutes les apparences grammaticales de la promesse et même si j'avais l'intention de faire une promesse par cet énoncé. Il faut plutôt que mon énoncé soit d'une certaine façon admis par mon interlocuteur comme étant légitimé à faire une promesse pour qu'il accomplisse une promesse (mon interlocuteur devant faire partie de la même communauté de langage que moi pour pouvoir reconnaître mon bon accomplissement de la procédure). C'est donc bien qu'un rôle central est dévolu à l'interlocuteur dans la réalisation d'un acte de parole et que ce dernier est traversé par le social qui vient garantir son exécution (il faut en effet que l'interlocuteur ait une maîtrise des codes sociaux qui règlent le bon usage du langage). Et on peut même considérer que le poids normatif qui suit de la bonne réalisation de l'acte de parole est précisément garanti par le fait que c'est finalement toujours vis-à-vis d'un autre qui a permis à mon acte de se réaliser que je m'engage à travers mon acte – lequel vient en quelque sorte (virtuellement) vérifier que je me conforme bien à l'acte que je prétendais réaliser. Je suis toujours redevable de quelque chose quand j'ai réussi un acte de parole, parce que je ne le réussis que par la grâce d'un interlocuteur¹⁶ qui m'accorde sa reconnaissance.

Bref, dès lors que l'on admet l'aspect actif du langage – comme le font

16. Cet interlocuteur peut être réel ou virtuel, singulier ou collectif. En fait, cette nécessité d'une co-présence d'un interlocuteur reconnaissant mon bon suivi de la procédure dérive de la définition sociale de l'acte de parole.

désormais la plupart des théoriciens contemporains – on est normalement conduit à admettre son aspect intrinsèquement interlocutoire – et donc social ; et on ne peut donc plus ignorer les conditions sociales de réalisation, qui déterminent la reconnaissance que peut apporter un interlocuteur à ce qu'a dit un locuteur, comme si celles-ci étaient simplement externes à ce qui constitue l'essence du langage.

3. La détermination sociale de l'efficacité pragmatique : critique du caractère mythologique de cette efficacité et de l'indépendance pragmatique.

3.1. De la capacité à mettre en oeuvre la reconnaissance nécessaire à l'acte de parole.

Beaucoup des successeurs d'Austin, ceux qu'on appelle les théoriciens de la pragmatique, ont essayé de bâtir une nouvelle discipline s'intégrant à la linguistique et de ce fait ont essayé de la formaliser la plus possible, en faisant des conditions définies par Austin des sortes de conditions idéales¹⁷. De telle sorte qu'il suffirait de respecter idéalement les quelques conditions austinienne pour réussir un acte de parole ; on obtiendrait le schéma simple du type $S \rightarrow F$, où S est un énoncé signifiant et F une force illocutionnaire donnée, ou une caractérisation pragmatique, et où la présence d'une signification donnée permet de déterminer la force de l'énoncé qui la possède. Par exemple, si je dis « Ferme la porte » ou « Je t'ordonne de fermer la porte », alors la signification et la forme définitoire de cet énoncé impliqueraient logiquement que l'énoncé est doté de la force illocutionnaire de l'ordre. On assiste alors souvent à une réduction à une efficacité purement linguistique qui se situe peu ou prou sur le même plan que la sémantique de l'énoncé. Ce faisant, ces théoriciens ont cependant ôté le langage de la structure sociale dans laquelle il s'insère et qui, si l'on suit Austin, est décisive, pour comprendre l'efficacité. A vouloir formaliser l'efficacité, ces théoriciens pourraient bien avoir empêché l'efficacité elle-même, puisqu'ils ont généralement oblitéré ses conditions sociales.

Il faut souligner que l'important dans la détermination d'un acte de parole, c'est la reconnaissance qu'il acquiert de la part des interlocuteurs (réels ou virtuels) auxquels il s'adresse (c'est une lecture forte de la condition A1). Il s'agit ainsi d'accorder toute son importance, en suivant en cela J. Hornsby¹⁸, à la remarque d'Austin selon laquelle l'effet de l'acte de parole résulte de sa compréhension comme tel par l'interlocuteur – et ce alors même que les règles qui gouvernent la procédure à exécuter ne sont pas explicites et que la procédure même d'exécution n'est pas forcément formalisée.

Dès lors, si un acte de parole donné ne gagne son efficacité qu'à être reconnu

17. Voir les travaux de Searle, Grice, Sperber et toute la pragmatique contemporaine

18. J. Hornsby, « Feminism in Philosophy of Language : Communicative Speech Acts », in M. FRICKER & J. HORNSBY, *The Cambridge Companion to Feminism in Philosophy*, Cambridge, Mass. : Cambridge University Press, 2000, pp. 87-106.

comme l'acte de parole qu'il prétend être, étant donné son respect d'une certaine procédure socialement *sanctionnée*, il s'ensuit que le locuteur doit parvenir à *faire reconnaître* que son énoncé respecte cette procédure : le locuteur doit ainsi parvenir à gagner une *voix* (ou une autorité) dans le jeu social. Or se profile ici une sérieuse menace visant la communication entre locuteurs et l'efficacité des paroles respectives, dès lors que l'on pose un positionnement différentiel des locuteurs dans le monde social, ou ne serait-ce qu'une connaissance moindre pour certains des procédures linguistiques et extra-linguistiques à respecter pour se faire entendre. Comme le dit J. Hornsby, on peut poser que :

La possibilité est ouverte que les relations de pouvoir et d'autorité, qui différencient les locuteurs, affecteront les actes de parole qu'ils seront susceptibles d'accomplir. (« Feminism in Philosophy of Language », p. 97)

Une inégalité peut s'inscrire dans les fondements de la relation linguistique et ainsi saper son fonctionnement normalement fondé sur la réciprocité supposée – ce qui affecte les modalités de la reconnaissance et, en retour, les effets illocutionnaires. Au moins deux conséquences indissolublement linguistiques et politiques peuvent s'ensuivre. Car le schéma défendu jusqu'ici, s'il complexifie bien l'approche devenue orthodoxe des actes de parole, peut paraître encore trop idyllique – alors qu'il permet précisément de comprendre les inégalités qui ont cours entre les interlocuteurs sur le plan propre de la parole (au sens pragmatique du terme), et ce à deux niveaux : 1) quant à la reconnaissance de l'acte exécuté ; 2) quant à l'autorisation d'exécuter l'acte (deux aspects inextricablement mêlés : un acte ne sera pas reconnu comme pleinement exécuté si on reconnaît pas au locuteur le droit de le faire).

Prenons un des cas paradigmatiques donnés par Austin, l'ordre :

[...] sur une île déserte, vous pouvez me dire : « Allez ramasser du bois » ; et je puis vous répondre : « Je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous », ou « Vous n'avez pas qualité pour me donner des ordres ». Je n'accepte pas d'ordre de vous quand vous essayez d'imposer votre autorité sur une île déserte (une autorité que je peux reconnaître, certes, mais seulement si je le veux bien) ; et cela contrairement au cas où vous êtes le capitaine du bateau et possédez de ce fait une autorité authentique. (Austin, *HTD*, p. /59)

On a toujours tendance à considérer que le *pouvoir* d'imposition de l'ordre relève de l'action propre de l'acte de parole consistant à ordonner – auquel on aurait la liberté d'obéir ou pas. Comme si le pouvoir était un effet direct de l'acte de parole réalisé. Ce faisant on oblitère le fait que cette action n'a lieu que parce qu'elle obtient une reconnaissance de la part de l'interlocuteur – de l'ordonné – et qu'elle n'a d'efficace que parce que le locuteur a alors le pouvoir de faire reconnaître son énoncé comme un acte ordonnant de faire telle chose. C'est de cela dont veut nous faire prendre conscience Austin : l'idée qu'un acte de parole ne réussit qu'à avoir le pouvoir de se faire valoir comme tel – ce qui suppose bien souvent qu'une relation

de domination soit déjà établie entre le locuteur et l'interlocuteur. Ici, ce que révèle l'analyse d'Austin, c'est que l'acte de parole qu'est l'ordre ne vaut comme ordre que si le locuteur est en position d'autorité pour imposer son acte de parole. Autrement dit, la reconnaissance demandée pour que l'acte de parole exécuté réussisse est en même temps reconnaissance de l'autorité du locuteur à exécuter cet acte de parole donné. Il n'y a précisément pas égalité dans la réussite de ce type d'acte de parole qu'est l'ordre car quiconque ne peut pas réussir à faire accepter qu'il donne un ordre (le non-gradé vis-à-vis du colonel, mais aussi quiconque dès lors que toute relation sociale est abolie, comme le montre l'exemple d'Austin : si on ne peut pas me forcer à respecter l'ordre, alors l'ordre peut n'avoir jamais aucune efficacité !).

Pour contrer l'objection qui dira que cette condition est une condition de félicité spécifique à l'ordre et non pas une *condition générique* des actes de parole, examinons le cas plus problématique du baptême d'un navire :

Supposons que vous soyez prêt à baptiser le bateau, que vous ayez été désigné pour le baptiser, et que vous soyez prêt à lancer la bouteille contre la proue ; mais à ce moment même, un type grossier se pointe, vous arrache la bouteille des mains, la fracasse contre la proue, crie « Je baptise ce bateau *Le Généralissime Staline* », et, pour faire bonne mesure, repousse les cales du pied. Bon, nous nous accordons bien sûr sur plusieurs choses. Nous sommes d'accord sur le fait que le bateau ne se nomme certainement pas maintenant *Le Généralissime Staline*, nous sommes d'accord quant au fait que c'est scandaleux, et ainsi de suite. (Austin, « Performative Utterances », p. 240 – trad. inédite)

Austin n'est pas là en train de dire qu'il est scandaleux qu'un inconnu baptise un bateau-tout-ce-qu'il-y-a-de-bien *Le généralissime Staline* ; il est en train de révéler l'arbitraire qui règne dans la réussite de cet acte de parole particulier qu'est le baptême. Là encore, un baptême ne réussit que s'il est reconnu comme tel par la communauté linguistique à laquelle le baptiseur s'adresse – seulement donc si le baptiseur est doté de l'autorité lui permettant de le faire.

On niera pourtant généralement que tous les types d'énoncés nécessitent que celui qui les énonce possède un certain pouvoir social et on avancera le cas des affirmations qui n'ont besoin pour réussir qu'à rapporter ce qui est ou à dire la vérité. Or toute la force de la théorie d'Austin est de montrer que tel n'est précisément pas le cas. Tout le monde n'est pas fondé à faire n'importe quel type d'énoncé, et moins encore à faire des affirmations comme il l'entend – encore faut-il occuper une position permettant d'affirmer des choses sur le monde. Cette position s'acquiert généralement, dans les domaines où la connaissance prévaut, en réunissant un certains nombres de justifications¹⁹ – mais pas toujours. Comme l'ont très bien montré les divers travaux de P. Bourdieu sur le champ scientifique et M.

19. Voir l'étude sur la conception performative de la connaissance que nous avons menée avec C. Alsaleh, « Cook Wilson, John Austin et Charles Travis sur la connaissance et l'objectivité ». Intervention donnée le 3/04/2003 au colloque international " Cook Wilson " à l'Université de Picardie.

Détienne, dans *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*²⁰, seules des personnes autorisées (pour diverses raisons) sont reconnues comme pouvant énoncer des propositions vraies – ou dont on ne doutera pas (Pensons au statut de « témoins ». Tout le monde n'en dispose pas. Il faut faire preuve d'une certaine probité, ne pas avoir eu d'ennuis avec la justice, être « moral », propre sur soi, etc.)

[...] la « Vérité » [...] qualifie le plus souvent, sur les différents plans où elle s'atteste, un type de parole déterminé, prononcé dans certaines conditions, par un personnage investi de fonctions précises. [...] Maître de « vérité », le roi de justice est pourvu du même privilège d'efficacité : ses dits de justice, ses *thémistes* sont en effet des espèces d'oracles. (M. Détienne, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, pp. 97-103)

En étudiant comme la parole vérace s'est laïcisée au cours de l'histoire de ce qu'on peut appeler le champ scientifique, Détienne rappelle combien l'énonciation de la vérité elle-même est soumise à tout un rituel que seules les personnes autorisées (dotées d'un certain pouvoir spécifique) ont la capacité d'initier et de faire appliquer (ce sont les scientifiques, les universitaires, les « experts », ou à un degré moindre, celui qui a plus d'expérience, etc.). Il est donc en fait illusoire de croire que tout un chacun est égal à l'autre quand il veut dire ce qui est ou rapporter des faits : ses prétentions seront plus ou moins reconnues selon la position sociale qu'il occupe. (C'est ce que Bourdieu appelle « l'illusion du communisme linguistique » in *Langage et pouvoir symbolique*²¹). Il est probable que l'autorisation de faire ce type d'acte de parole s'est généralisée avec sa laïcisation, mais cela ne doit pas amener à croire que tout le monde est égal dans la maîtrise de la procédure qui permet de doter d'efficacité les énoncés servant à dire comment est le monde – et cela d'autant moins que les procédures étant implicites, floues, seuls les personnes dotées d'autorité sont susceptibles de juger véritablement si l'acte accompli est correctement accompli (les personnes autorisées ont ainsi une double autorité : sur la réalisation de l'acte de parole et, en résultant, sur la définition de la procédure correcte pour réaliser l'acte). C'est pourquoi, en généralisant ce point, une analyse du fonctionnement des actes de langage doit selon nous, non seulement révéler les conditions de pouvoir qui conditionnent leur bonne réalisation, mais également prendre en compte les conditions sociales qui sous-tendent leurs usages et qui déterminent de manière différentielle leur efficacité, si elle doit jamais nous apprendre comment fonctionne le langage.

3.2. De l'imposition de reconnaissance : position et dispositions sociales.

L'oubli de ces conditions sociales est précisément le principal reproche que Bourdieu, dans *Langage et pouvoir symbolique*, formule à l'encontre des théoriciens des actes de parole, qui semblent quant à eux conférer une efficacité à la parole elle-

20. M. Détienne, *Les maîtres de vérité dans la Grèce archaïque*, Paris : Pocket, coll. « Agora », 2nd édition : 1994.

21. P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris : Editions du Seuil, 2001.

même, en revenant, par delà Austin, à une détermination sémantique de l'efficacité. Ceux-ci vont par exemple dire que c'est parce que l'énoncé « je te promets de tondre la pelouse » signifie que je te promets de tondre la pelouse que, par cet énoncé, je te promets de tondre la pelouse (ou que je fais une promesse). Nous avons vu qu'avec Austin, ce n'était pas le cas.

Tout comme Austin, Bourdieu considère que la parole est toujours une interaction, de telle sorte qu'on peut caractériser toute émission d'énoncés comme un échange linguistique. Et pour lui, les échanges linguistiques quotidiens sont autant de rencontre localisées entre des locuteurs (ce qu'il appelle des agents dans sa sociologie plus générale) qui sont porteurs de ressources et de compétences socialement structurées. Ainsi, toute interaction linguistique, aussi personnelle et insignifiante qu'elle puisse paraître, porte-t-elle les traces de la structure sociale qu'elle exprime (et qu'elle contribue à reproduire). En cela, Bourdieu ne s'éloigne pas tant d'Austin qu'il ne vient préciser les modalités d'efficacité du langage.

Cela l'amène à critiquer toutes les conceptions internalistes du langage, qui mettent trop exclusivement l'accent sur la constitution interne d'un texte au détriment des conditions socio-historiques de sa production et de sa réception. Bourdieu veut en effet montrer que le langage lui-même est un phénomène socio-historique et qu'il ne se meut pas dans le ciel pur des idées, ou de la communications entre purs esprits – erreur typique de la position « scolastique » (savante, déglagée des pratiques ordinaires). Il entend ainsi rappeler que l'échange linguistique est au même titre que les autres une activité pratique et courante – là encore, comme Austin entendait le souligner. Cela l'amène surtout à critiquer l'idée que le langage soit une réalité autonome et auto-suffisante – qui donc pourrait agir de par lui-même, sans tenir compte de ses conditions sociales. Et notamment de tenir compte de conditions sociales différenciées selon les individus maîtrisant le langage. Ce que remet radicalement en cause Bourdieu, c'est l'illusion du « communisme linguistique », c'est-à-dire 1) l'idée selon laquelle toutes les compétences et les ressources sociales et intellectuelles permettant de faire n'importe quel usage du langage sont également distribuées (idée à laquelle cède parfois Austin). 2) Par ailleurs, ce même communisme linguistique uniformise de manière illusoire l'ensemble des pratiques, en prenant comme modèle normatif de l'usage correct un ensemble particuliers de pratiques linguistiques, en négligeant les conditions socio-historiques qui ont institué un ensemble particulier de pratiques linguistiques comme dominant et légitime (cela a à voir avec la question du discours autorisé : les discours autorisés ont tout le poids de la société et de l'histoire pour eux)

Or 1) il faut bien comprendre que tous les agents ne disposent pas tous également des ressources (quelles qu'elles soient) qui leurs permettent d'obtenir les conditions – de félicité – garantissant l'efficacité de leur discours. Un président de la

République dispose certes de tous les moyens lui permettant de faire en sorte que tous ces énoncés soient reconnus et gagnent par conséquent l'efficacité qu'il veut leur donner (même si on peut imaginer que dans le cadre domestique, il ne soit pas si facile de donner un ordre...). Mais tout le monde ne dispose pas des pouvoirs du président de la république, et le simple soldat ou même le civil ne pourra pas toujours donner un ordre, parce qu'il ne réunira pas les conditions pour que l'ordre soit effectué. Il en va de même du baptême, ou du mariage : seules des personnes autorisées, ayant donc le pouvoir de réunir les conditions de félicité garantissant la réussite de leur acte, peuvent vraiment accomplir cet acte. Ces actes apparaissent donc comme réservés à certaines personnes – celles qui sont susceptibles de faire reconnaître la légitimité de leur prétention à utiliser les actes de parole. Quelles sont ces personnes ? C'est là qu'intervient une autre idée de Bourdieu : ce sont les personnes soutenues par l'*institution* ou les institutions. Puisqu'en effet, les actes de parole n'ont d'efficacité qu'à mesure de la reconnaissance qu'on leur accorde, seule les personnes qui ont le pouvoir, en fait, de faire reconnaître l'efficacité de leur parole peuvent être sûres de réussir leur acte de parole. Et ce pouvoir, elles le détiennent parce qu'elles sont placées dans des institutions qui leur garantissent la reconnaissance de leur acte de parole : pensons ainsi à l'institution judiciaire qui, par son lot de punitions et de châtement, va garantir que la parole judiciaire (que ce soit celle du juge ou du législateur) va être écoutée et appliquée. Pensons à l'institution militaire, ou à l'institution familiale, voire scolaire, qui vont faire que les ordres vont être pris comme des ordres, et non pas comme de simple conseil. Autrement dit, c'est parce que des individus sont situés dans des positions institutionnelles fortes, ou du moins différenciées, qu'ils peuvent faire valoir l'efficacité de leur parole, parce qu'ils ont avec eux toute la force de l'institution, c'est-à-dire tout l'ensemble de sanctions et de récompenses que l'institution peut garantir à celui qui respecte ou non la parole de la personne autorisée. Autrement dit, seules les personnes *investies* de l'autorité d'une institution peuvent véritablement agir au moyen de la parole (ce que rappelle bien l'idée du rituel : le rituel est là pour garantir aussi la dignité de l'institution : il faut se plier à tout un rituel pour réussir à faire un acte de parole, et tout le monde n'a pas les moyens de réussir ce rituel). Cela veut donc bien dire qu'il y a une inégalité dans l'accès à l'efficacité performative : seuls ceux qui disposent du pouvoir suffisant peuvent exercer une pouvoir de la parole (c'est ce qui définit le pouvoir « symbolique » pour Bourdieu, et en l'occurrence « la violence symbolique » puisque certains sont dépossédés de ce pouvoir tout en le reconnaissant à d'autres) (est-ce à dire que l'efficacité performative est toujours une efficacité déléguée ? Pour Bourdieu, il le semble bien – mais cela est très problématique dans le cas des actions peu clairement institutionnelles, les échanges linguistiques entre amis, par exemple. On peut cependant également y découvrir de micro-relations de pouvoir qui y

structurent les échangent et déterminent la réussite des actes de parole.).

Cela vous l'admettrez probablement sans grande difficulté pour les actes de parole introduisant et reconduisant des relations de pouvoir : ordres, baptêmes, sacrements, mariage, etc. Mais vous serez probablement plus rétifs à l'admettre pour les actes de parole comme l'affirmation ou la simple promesse. Qu'est-ce qui empêche tout un chacun (quelqu'un sans pouvoir particulier) de faire une affirmation ou une promesse, par exemple ? C'est qu'en fait, il faut se situer dans l'analyse bourdieusienne en terme de champ social, où chacun occupe une position qui se définit par rapport à la position de l'autre. Vous êtes étudiants, je suis professeur : vous pouvez toujours essayer de me montrer quelque chose, vous n'y réussirez que si j'y consens car c'est moi qui, dans cette relation, occupe une position supérieure. C'est que pour pouvoir affirmer, il faut être reconnu dans sa prétention à dire ce qui est sur le mode de la description, ce qui suppose là encore qu'on vous reconnaisse tout un ensemble de qualités : la capacité à dire et à voir correctement ce qui est, à être en position de savoir, mais également de juger, (pensez aux relations qui ont longtemps existé entre les hommes et les femmes, entre les adultes et les enfants, les majorités et les minorités, mais également, tout simplement, entre celui qui a plus d'expérience que l'autre, qui est plus âgé, etc. : le pouvoir d'affirmer y est inégalement distribué). Combien d'entre vous n'ont jamais douté des paroles d'un enfant ? Il en va de même avec la promesse : un enfant peut-il promettre ? Et un prisonnier ?

Donc on le voit, il semble bien que le moindre acte de parole soit déterminé dans sa réussite par la position sociale de celui qui le fait – position sociale qui se mesure par son rapport aux multiples institutions existantes – et que le pouvoir qu'il exerce au moyen de la parole peut contribuer à reproduire.

2) Par ailleurs, les actes de parole qui ont cours dans une société en un temps et un lieu donné sont les seuls à être reconnus par les membres de la société – par définition. Mais cela veut dire que certains actes de parole qui ne sont pas reconnus par tous, mais seulement par certaines minorités, ne peuvent pas toujours réussir. Pour le dire autrement, il y a nécessairement une sélection, parmi les actes de parole possibles, de ceux qui ont été choisis par les personnes ayant le plus de pouvoir à leur disposition, et donc le pouvoir de faire reconnaître la légitimité de ces actes de parole, ou du moins de la forme qu'ils prennent. Ce n'est probablement pas un hasard si l'énonciation de vérité se fait sur le mode le plus neutralisé possible, cela a toute une histoire, mise au jour par M. Détiénne dans *Les Maîtres de Vérité*. Détiénne montre en effet, comme on l'a vu, que seules certaines personnes avaient le pouvoir de dire – de révéler, un peu comme des oracles – la vérité, et qu'ils ont imposé une forme à la façon de la dire. De telle sorte que le rituel de l'énonciation déclarative suit désormais cette forme et quiconque y contrevient ne peut se faire entendre.

Cette sélection des actes de parole efficace a aussi une conséquence, au niveau du discours de pouvoir à l'égard des minorités. On sait que certaines majorités (les blancs, les hommes) peuvent tenir des paroles dont l'action est blessante à l'égard de certaines minorités (les noirs, les femmes, etc.). On peut qualifier ces discours d'injurieux ou de blessant. Dans l'optique austinienne réadaptée par Bourdieu, cela n'est possible que parce que la position sociale occupée par les membres de la majorité leur confère un certain pouvoir qui leur permet de doter leur énoncé d'une certaine efficacité – permet donc ces énoncés d'être reconnu comme ayant cette efficacité. Mais cela suppose que les opprimés participent à leur propre domination, en ce que la structure de pouvoir dans laquelle ils sont pris, les oblige à reconnaître l'efficacité de ce discours insultant – discours qui n'est insultant que parce qu'ils lui reconnaissent cette valeur/efficacité insultante. Autrement dit, comme l'efficacité d'un discours dépend intrinsèquement de la reconnaissance que lui accorde l'interlocuteur et que cette reconnaissance n'est accordée que parce que la structure sociale est telle qu'elle permet au discours tenu d'être reconnu dans son efficacité, alors cela suppose que la structure sociale est telle qu'elle pousse les interlocuteurs à reconnaître la légitimité de l'efficacité du discours tenu. Autrement dit, les dominés participent à leur propre exploitation/domination parce qu'ils sont forcés à reconnaître la légitimité du pouvoir qu'on exerce sur eux à travers la parole. C'est la structure même de la violence symbolique selon Bourdieu. Violence symbolique qui est au coeur des relations linguistiques, notamment lorsque celles-ci sont blessantes.

Cela ne veut donc pas dire que le changement de l'efficacité linguistique soit impossible, mais qu'il passe par des combats qui ont lieu sur la scène sociale, et non pas seulement sur la scène linguistique. Pour le dire autrement, la reconnaissance que demande l'efficacité linguistique se joue dans l'arène sociale, plus que dans l'arène savante.

Conclusion.

La parole est bien intrinsèquement un acte, et ne se contente pas de dire le monde : elle se modélise notamment sous forme d'actes de parole différenciés, qui font des choses en ce sens qu'ils entretiennent des relations internes (*i.e.* normatives) avec leurs effets et qu'ils déterminent de manière normative un certain nombre de comportements subséquents en engageant le locuteur. Mais si, comme on l'a vu, l'acte de parole n'est efficace qu'à obtenir la reconnaissance de sa bonne réalisation, alors son efficacité est déterminée par la capacité de celui qui l'effectue à faire reconnaître sa bonne exécution. Cela conduit à considérer que le langage fonctionne en relation à la structure sociale dans laquelle il s'inscrit et qu'on ne peut l'en isoler sans absolutiser des propriétés (et notamment son efficacité performative) qu'il ne doit qu'à cette inscription. Il n'y a pas d'efficacité de type

uniquement linguistique : la performativité est cette propriété qu'ont les énoncés de faire des choses quand ils rencontrent dans l'espace interlocutoire une reconnaissance déterminée par les positions respectives du locuteur et de l'interlocuteur.

Il nous semble donc qu'il faille refuser toute idée d'accorder une éventuelle autonomie à la pragmatique quand elle prétend se fonder comme une sous-discipline de la linguistique. Seule une prise en compte des conditions sociales de réalisation des énoncés peut apporter une compréhension véritable des effets performatifs ou illocutionnaires, sans doter la seule parole de pouvoirs magiques ou mythologiques.

*Bruno AMBROISE,
Université de Picardie - CURAPP*